

- Eaux**
 - AS1 - Conservation des eaux potables et minérales
 - AS - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- Monuments historiques**
 - AC1 - Monuments Historiques inscrits et classés
 - AC1 - Protection au titre des abords de monuments historiques
- Gaz et électricité**
 - I3 - Gaz : canalisations de transport et de distribution
 - I4 - Electricité : établissement des lignes électriques
- Eau et assainissement**
 - A5 - Servitude de passage des engins mécaniques attachés aux canaux d'irrigation
 - A6 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- Réseaux routiers**
 - EL11 - Voies express et déviations d'agglomérations
- Circulation aérienne**
 - T5 - Relations aériennes : servitude de dégagement
- Télécommunications**
 - PT1 - Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT1 - Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Télécommunications : protection contre les obstacles
 - PT3 - Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques
- Cimetières**
 - INT1 - Emplacement cimetière
 - INT1 - Périmètre cimetière
- Ouvrages et plans de prévention des risques**
 - PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers

